



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20260831-D2026-122-DE
Date de télétransmission : 31/08/2026
Date de réception préfecture : 31/08/2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° D2026-122

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de la précédente OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n° 2023-108 du 25 mai 2023 apportant une modification des aides durant la période transitoire entre les deux OPAH ;

VU la délibération n° 2023-296 approuvant le lancement de la nouvelle OPAH pour la période 2024-2027 ;

VU la délibération n°2026-070 du 17 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

VU l'arrêté du Président n°A2026-008 du 23/04/2026 portant délégation de fonctions et de subdélégation de signature à Monsieur Marcel JACQUIN, 1er vice-président ;

CONSIDÉRANT l'instruction technique réalisée conformément aux critères d'éligibilité ;

- ✓ DÉCIDE d'attribuer une aide en faveur des propriétaires occupants et bailleurs ci-dessous pour la réalisation de travaux de réhabilitation globale, d'autonomie et de précarité énergétique :

Dans le cadre de la nouvelle OPAH :

- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme CROST Sylvie – 01800 SAINT-JEAN-DE-NIOST
- Une aide de 1 342 € pour le dossier de Mme VERDELET Marie-Noëlle – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme BERLIAT Geneviève – 01470 BRIORD

LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)

DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

- Une aide de 3 000 € pour le dossier de M. BUVAT Thomas – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 254 € pour le dossier de M. FERNANDES José – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 521 € pour le dossier de M. MORENO-POMAREZ David - 01230 CHALEY
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de M. MAZET Anthony – 01150 SAULT-BRENAZ
- Une aide de 1 488 € pour le dossier de M. MAUCHAMP Pierre – 01150 SAINT-SORLIN-EN-BUGEY
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme PAYRAUD Marie-Thérèse – 01800 SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS
- Une aide de 1 778 € pour le dossier de M. BERNARD Serge – 01150 CHAZEY-SUR-AIN
- Une aide de 2 500 € pour le dossier de M. MCHEIK Daniel – 01800 VILIEU-LOYES-MOLLON
- Une aide de 1500 € pour le dossier de M. MAMMOLITI Salvatore – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme GOUTTEFANGEAS Monique – 01500 SAINT-MAURICE-DE-REMENS
- Une aide de 855 € pour le dossier de Mme NAVILLOZ Geneviève – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme Laurence Catherine JURLARO – 01230 ARANDAS

Dans le cadre de la Plateforme :

- Une aide de 750 € pour le dossier de M. GHERARDI Jean-Christophe – 01230 TORCIEU
- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme THIRY Sophie – 01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON

✓ DIT que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

En application du code général des collectivités territoriales,

il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

31 AOUT 2026

Publiée le

31 AOUT 2026

Fait à Chazey-sur-Ain, le 31 AOUT 2026

Pour le Président, et par délégation
Le 1^{er} vice-président

Marcel JACQUIN



LA PRÉSENTE DÉCISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)

DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.